

PROCÈS-VERBAL SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

9 août 2018, 9 h 30 Par voie de conférence téléphonique

(Adopté le 26 septembre 2018)

Présences par voie de conférence téléphonique :

Nom	Collège électoral	Poste
M ^{me} Micheline Ulrich	Membre indépendant – Gouvernance ou éthique	Présidente
M ^e Marlene Jennings	Membre indépendant – Ressources immobilières, informationnelles ou humaines	Vice-présidente
M ^{me} Sonia Bélanger	Président-directeur général	Présidente-directrice générale et secrétaire
M. Gérard Boismenu	Nomination – Universités affiliées	Administrateur
M. Bernard Circé	Membre indépendant – Gestion des risques, finance et comptabilité	Administrateur
M ^{me} Marie-Hélène Croteau	Membre indépendant – Protection de la jeunesse	Administratrice
M. Gérard Dufour	Membre indépendant – Vérification, performance ou gestion de la qualité	Administrateur
M ^{me} Rinda Hartner	Désignation – Conseil des infirmières et infirmiers	Administratrice
M ^{me} Diane Morin	Nomination – Universités affiliées	Administratrice
D ^r Daniel Murphy	Désignation – Département régional de médecine générale	Administrateur
M. Jean Toupin	Membre indépendant – Réadaptation	Administrateur
M. Michael Udy	Membre indépendant – Réadaptation	Administrateur
M. Visal Uon	Désignation – Comité régional sur les services pharmaceutiques	Administrateur

Absences motivées :

Nom	Collège électoral	Poste
M. Jean Chartier	Membre observateur – Fondations	Administrateur
M. Éric Forget	Membre indépendant – Usager des services sociaux	Administrateur
M ^{me} Marie-Ève Giroux	Désignation – Conseil multidisciplinaire	Administratrice
M. André Lemieux	Membre indépendant – Santé mentale	Administrateur
Mme Monika Throner	Désignation – Comité des usagers du centre intégré	Administratrice

Invités:

Nom	Fonction	Présence
M. Louis Rocheleau	Directeur adjoint – Volet pratiques professionnelles	Point concerné
M. Jean Trépanier	Directeur adjoint – Personnel salarié et santé au travail	Point concerné

M^{me} Micheline Ulrich, présidente du conseil d'administration, préside la séance.

M^{me} Sonia Bélanger, présidente-directrice générale et secrétaire du conseil d'administration, agit à titre de secrétaire de la séance.

Mme Stéphanie Savoldelli, spécialiste en procédés administratifs au Bureau de la présidente-directrice générale, prend note des délibérations.

Procès-verbal Séance spéciale du conseil d'administration – 9 août 2018

1. Ouverture de la séance du conseil d'administration et vérification de sa légalité

Cette séance spéciale du conseil d'administration a été convoquée conformément à l'article 164 de la *Loi sur les services* de santé et les services sociaux (chapitre S-4.2) et au Règlement de régie interne du conseil d'administration.

L'avis de convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 3 juillet 2018, par courrier électronique, aux administrateurs.

Il y a constatation du quorum.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'ouvrir la séance spéciale du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal du 9 août 2018 à 9 h 34.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance spéciale du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal du 9 août 2018, tel que déposé.

3. 3. Dossiers administratifs

3.1 Nomination du chef du département d'anesthésiologie

Le comité de sélection a procédé à la consultation des membres du CMDP, du CII, du CM ainsi que des directions concernées. Il a rencontré toute personne ayant manifesté le désir de s'exprimer et a pris en considération les commentaires écrits. Il a rencontré, le 28 mai 2018, le candidat au poste de chef de département d'anesthésiologie, s'est prononcé sur le candidat à retenir et a produit son rapport. Suite à la réception de ces rapports et après consultation du comité exécutif de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal, le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens recommande l'adoption de la candidature de Dr Roland Pouchol.

Résolution 2018-08-09-01

Nomination du chef du département d'anesthésiologie

ATTENDU QU'en vertu de l'article 188 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (chapitre S-4.2), le conseil d'administration nomme les chefs de départements, après consultation auprès du directeur des services professionnels, du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens et de l'université à laquelle l'établissement est affilié selon les termes du contrat d'affiliation conclu conformément à l'article 110.

ATTENDU la recommandation du comité de sélection de nommer docteur Roland Pouchol à titre de chef du département d'anesthésiologie.

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'approuver la nomination docteur Roland Pouchol à titre de chef du département d'anesthésiologie du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, à compter du 10 août 2018, pour un mandat de quatre ans. Cette nomination est conditionnelle à la réception de l'avis favorable de l'Université de Montréal.

3.2 Nomination

3.2.1 Médecins omnipraticiens

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'approuver les nominations des médecins omnipraticiens dont les résolutions se situent entre les numéros 2018-08-09-02 et 2018-08-09-14. (Voir annexe 1)

3.2.2 Médecins spécialistes

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'approuver les nominations des médecins spécialistes dont les résolutions se situent entre les numéros 2018-08-09-15 et 2018-08-09-31. (Voir annexe 2)

3.3 Renouvellement des privilèges

3.3.1 Médecins omnipraticiens

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'approuver les renouvellements des privilèges des médecins omnipraticiens des départements de gériatrie, réadaptation, santé publique, urgence et médecine générale dont les résolutions se situent entre les numéros **2018-08-09-32 et 2018-08-09-328.** (Voir annexe 3)

Procès-verbal Page 2 sur 7

3.3.2 Médecins spécialistes

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'approuver les renouvellements des privilèges des médecins spécialistes des départements de gériatrie et réadaptation dont les résolutions se situent entre les numéros **2018-08-09-329 et 2018-08-09-390.** (Voir annexe 4)

Dre Julie Dubé, médecin spécialiste en physiatrie, souhaitait informer les membres du conseil d'administration à l'effet, qu'outre le point 7 dans la résolution, il y avait des ententes entre la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ) et les le ministère de la Santé et des Services sociaux.

3.4 Modification de privilèges

Résolution 2018-08-09-391

Modification de nomination de Docteure Mélanie Toupin

ATTENDU QUE la demande du Docteure Mélanie Toupin ;

ATTENDU QUE le chef de département est en accord avec cette demande ;

ATTENDU QUE la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal ;

ATTENDU QU'EN vertu de la Loi 130, les privilèges doivent être accordés pour l'ensemble des installations de l'établissement ;

ATTENDU QU' il y a lieu d'accepter la demande de modification ;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'approuver d'accepter la demande de modification de privilèges du Docteure Mélanie Toupin à partir du 2017-11-30 selon les modalités suivantes :

1) Statut: membre Actif

2) Privilèges

Installation(s) principales(s): CLSC des Faubourgs - Sainte-Catherine

Retrait de l'installation : GMF-U Verdun

Service : IVG

Résolution 2018-08-09-392

Modification de nomination de Docteure Vibika Garant-Saine

ATTENDU QUE la demande du Docteure Vibika Garant-Saine ;

ATTENDU QUE le chef de département est en accord avec cette demande ;

ATTENDU QUE la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal ;

ATTENDU QU'EN vertu de la Loi 130, les privilèges doivent être accordés pour l'ensemble des installations de l'établissement ;

ATTENDU QU' il y a lieu d'accepter la demande de modification ;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de modification de privilèges du Docteure Vibika Garant-Saine à partir du 2018-01-30 selon les modalités suivantes :

1) Statut: membre Actif

2) Privilèges

Installation(s) principales(s): CLSC de Verdun, GMF-U de Verdun et Hôpital de Verdun

Service : Première ligne et hospitalier

Prise en charge et suivi de clientè à domicile, Prise en charge et suivi de clientèle générale ambulatoire, Enseignement, **Garde, Consultation et Hospitalisation**

Volume d'activité : 28h/semaine et 1 semaine sur 4

Procès-verbal Page 3 sur 7

Résolution 2018-08-09-393

Modification de nomination de Docteure Signe Richer

ATTENDU QUE la demande du Docteure Signe Richer;

ATTENDU QUE le chef de département est en accord avec cette demande ;

ATTENDU QUE la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal ;

ATTENDU QU'EN vertu de la Loi 130, les privilèges doivent être accordés pour l'ensemble des installations de l'établissement ;

ATTENDU QU' il y a lieu d'accepter la demande de modification ;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de modification de privilèges du Docteure Signe Richer à partir du 2017-12-21 selon les modalités suivantes :

1) Statut: membre Actif

2) Privilèges

Département : Médecine d'urgence et médecine générale

Installation(s) principales(s): Hôpital de Verdun Service: **Hospitaliers - soins intensifs**

3.5 Fin de privilèges

Résolution 2018-08-09-394

Fin des privilèges de Docteur Réjean Dion, Médecin omnipraticien en Santé publique

ATTENDU QUE Docteur Réjean Dion, Santé publique n'a pas eu d'activités professionnelles au sein du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal depuis plus d'un an;

ATTENDU QUE Docteur Réjean Dion n'a pas d'activités professionnelles prévues au cours des prochains mois au sein du Centre intégré universitaire de santé et des services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal;

ATTENDU QU'il y a lieu de ne pas renouveler les privilèges de Docteur Réjean Dion, Santé publique.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de ne pas renouveler les privilèges de Docteur Réjean Dion, médecin omnipraticien en Santé publique.

3.6 Registre des signataires pour les demandes de paiement de la RAMQ - Ajouts et retraits de signataires

Résolution 2018-08-09-395

Registre des signataires pour les demandes de paiement de la Régie de l'assurance maladie du Québec – Ajouts de signataires

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'ajout de signataires pour les demandes de paiement de la Régie de l'assurance maladie du Québec afin de s'assurer qu'il y ait un nombre suffisant de signataires pour répondre aux demandes concernant les installations visées ;

ATTENDU QUE la mise à jour du registre des signataires pour les demandes de paiement de la Régie de l'assurance maladie du Québec permettra de poursuivre l'harmonisation du processus de suivi de la facturation pour le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser les signataires suivants à attester, pour le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, l'exactitude des demandes de paiement qui sont soumises pour des services rendus par les médecins et les dentistes exerçant au sein des installations visées du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal :

Procès-verbal Page 4 sur 7

Code RAMQ (Établissement)	Installation	Nom	Prénom
08482, 08483, 08487, 08488, 00360, 00361,00362,00363	Hôpital Notre-Dame Hôpital de Verdun	Pouchol	Roland
04093, 00803, 10023	Hôpital de réadaptation Lindsay Institut de réadaptation de Montréal Centre de réadaptation Lucie Bruneau	Dahan	Valérie
04093, 00803, 10023	Hôpital de réadaptation Lindsay Institut de réadaptation de Montréal Centre de réadaptation Lucie Bruneau	Desjardins-Tessier	Amélie

Résolution 2018-08-09-396

Registre des signataires pour les demandes de paiement de la Régie de l'assurance maladie du Québec – Retraits de signataires

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder au retrait de signataires pour les demandes de paiement de la Régie de l'assurance maladie du Québec ;

ATTENDU QUE la mise à jour du registre des signataires pour les demandes de paiement de la Régie de l'assurance maladie du Québec permettra de poursuivre l'harmonisation du processus de suivi de la facturation pour le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser le retrait des signataires suivants qui attestaient, pour le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, l'exactitude des demandes de paiement qui étaient soumises pour des services rendus par les médecins et les dentistes exerçant au sein des installations visées du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal:

Code RAMQ (Établissement)	Installation	Nom	Prénom
08482, 08483, 08487, 08488, 00360, 00361,00362,00363	Hôpital Notre-Dame et Hôpital de Verdun	Poulin	Louis-Pierre
15355, 16555	CHSLD Jean-De-La-Lande CHSLD Armand-Lavergne	Mahdavian	Fereydoun

4. Nomination de le Directrice protection de la jeunesse à la Direction de la protection de la Jeunesse

Mme Bélanger, présidente-directrice générale et M. Jean Trépanier, directeur adjoint – personnel salarié et santé au travail présentent ce point.

Dans le cadre du processus de sélection pour combler le poste de directrice protection de la jeunesse à la Direction de la protection de la jeunesse, Madame Assunta Gallo a été rencontrée en entrevue le 30 juillet 2018 à la suite de l'affichage regroupé (1er et 2e affichages) qui a eu lieu du 14 juin au 13 juillet 2018.

Le comité était composé de madame Micheline Ulrich, présidente du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sudde-l 'Île-de-Montréal, monsieur Jean-Marc Potvin, président-directeur général adjoint madame Lesley Hill, directrice du programme jeunesse et de madame Marie-Claude Lévesque, directrice adjointe des ressources humaines – développement organisationnel, formation et personnel d'encadrement.

La recommandation unanime du comité de sélection est à l'effet de proposer la candidature de Madame Assunta Gallo.

Résolution 2018-08-09-397

Directeur protection de la jeunesse à la Direction de la protection de la jeunesse - Nomination

ATTENDU QUE le comité de sélection recommande la nomination de Madame Assunta Gallo au poste de Directrice protection de la jeunesse à la Direction de la protection de la jeunesse ;

Procès-verbal Page 5 sur 7

ATTENDU QUE, le ministère de la Santé et des Services sociaux a autorisé la nomination de madame Assunta Gallo en date du 31 juillet 2018 ;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de :

- Nommer Madame Assunta Gallo à titre de Directrice protection de la jeunesse à la Direction de la protection de la jeunesse ;
- Fixer sa rémunération à l'intérieur de la classe salariale autorisée par le ministère de la Santé et des Services sociaux, et ce, en fonction du mécanisme de détermination du salaire des cadres supérieurs en vigueur au sein du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, lequel est conforme aux règles en vigueur dans le réseau de la santé et des services sociaux.

5. Administration de la naloxone par les professionnels du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Ile-de-Montréal

Après échanges, afin d'éviter toute confusion dans les milieux communautaires et dans notre organisation, les membres conviennent d'adopter cette résolution après ajout de la mention « naloxone – <u>administration par voie intranasale</u> ». De plus, il est convenu que Docteure Mylène Drouin, directrice régionale de santé publique, présentera aux membres du conseil d'administration lors d'une rencontre à l'automne 2018, un bilan concernant, entre autres, les doses administrées, les formations données et à venir en ce qui a trait à la naloxone. Et dans un registre plus large, les membres suggèrent que leurs soient présentés également, les rôles et les responsabilités de la Direction régionale de santé publique.

Résolution 2018-08-09-398

Demande d'adoption de la règle d'utilisation du médicament (naloxone – administration par voie intranasale)

ATTENDU QU'une crise des opioïdes sévit au Canada et que la situation est actuellement fort préoccupante au Québec ;

ATTENDU QUE depuis novembre 2017, le règlement sur les activités professionnelles pouvant être exercées dans le cadre des soins préhospitaliers d'urgence permet, en l'absence d'un premier répondant ou d'un technicien ambulancier, à toute personne d'administrer la naloxone par voie intranasale sans obligation d'ordonnance et condition de formation ;

ATTENDU QUE le Collège des médecins du Québec, l'Ordre des pharmaciens du Québec et l'Ordre des infirmiers et infirmières du Québec ont proposé à la Direction de la santé publique du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec qu'une règle d'utilisation des médicaments (naloxone - administration par voie intranasale) soit adoptée dans les meilleures délais par le conseil d'administration de chaque établissement du Québec;

ATTENDU QUE certains membres de notre personnel œuvrent auprès d'une clientèle particulièrement à risque de surdose aux opioïdes :

ATTENDU QUE la règle d'utilisation du médicament (naloxone - administration par voie intranasale) a été adoptée par le comité pharmacologique du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal;

ATTENDU QUE la règle d'utilisation du médicament (naloxone - administration par voie intranasale) a été adoptée par le conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal le 10 juillet 2018 ;

ATTENDU QUE le chef du département de médecine spécialisée, le chef du département de médecine générale, le chef du département de pharmacie, le Directeur des services professionnels, le directeur des soins infirmiers, le Directeur des services multidisciplinaires, le Président du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, le président du Conseil des infirmières et infirmiers ainsi que le Président du Conseil multidisciplinaire ont donné leur aval à la règle d'utilisation du médicament (naloxone intranasale);

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter la règle d'utilisation du médicament (naloxone - administration par voie intranasale).

Sur recommandation de la Direction des services multidisciplinaires, il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter la règle d'utilisation du médicament (naloxone - administration par voie intranasale).

Procès-verbal Page 6 sur 7

6. Démission d'un administrateur du conseil d'administration

Résolution 2018-08-09-399 Démission d'un administrateur

ATTENDU QU'en vertu des articles 21 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (chapitre O-7,2) et 153 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (chapitre S-4.2), tout membre d'un conseil d'administration peut démissionner de son poste en transmettant au secrétaire du conseil un avis écrit de son intention ;

ATTENDU QUE Madame Sonia Bélanger, présidente-directrice générale et secrétaire du conseil d'administration, a été informée le 6 juillet 2018 de la volonté de Docteure Marie-Andrée Bruneau, membre désignée (conseil des médecins, dentistes et pharmaciens) du conseil d'administration de quitter ses fonctions d'administratrice ;

ATTENDU QU'en vertu des articles 21 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (chapitre O-7.2) et 153 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (chapitre S-4.2), il y a vacance à compter de l'acceptation de la démission par le conseil d'administration;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité :

- d'entériner la démission de Docteure Marie-Andrée Bruneau à titre d'administratrice du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal;
- de remercier Docteure Marie-Andrée Bruneau pour sa contribution au sein du conseil d'administration, dont elle était membre depuis le 30 septembre 2015.

7. Levée et fin de la séance du conseil d'administration

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de lever la séance spéciale du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal du 9 août 2018 à 10 h 20.

(Original dûment autorisé)	(Original dûment autorisé)	
M ^{me} Micheline Ulrich, présidente	M ^{me} Sonia Bélanger, secrétaire	

Procès-verbal Page 7 sur 7